



Conseil d'administration

328^e session, Genève, 27 octobre-10 novembre 2016

GB.328/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre juin et novembre 2016.....	1
Ressources liées aux connaissances	1
I/1. Cours régional de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent	1
I/2. Deuxième réunion du groupe de travail chargé d'examiner les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre	2
I/3. Atelier interrégional: analyse des études pilotes sur les statistiques de la population active	3
I/4. Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: troisième réunion du groupe de travail ...	3
I/5. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)	5
Politique de l'emploi	6
I/6. Réunion sous-régionale sur les expériences efficaces de transition vers l'économie formelle.....	6
I/7. Evaluation collégiale des politiques, programmes et institutions de promotion de l'emploi des jeunes en Arménie.....	6
I/8. Forum régional sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels: Des qualifications pour l'avenir	7
I/9. Formation régionale sur les services d'emploi publics	8
I/10. Réunion sous-régionale du groupe d'examen par les pairs dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes.....	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Protection sociale	10
I/11. Atelier sous-régional de formation sur l'assurance contre les accidents du travail	10
I/12. Atelier sous-régional de formation sur l'assurance pour l'emploi: tirer les enseignements de l'expérience coréenne, sur la base des modules de formation de l'OIT.....	11
I/13. Séminaire de l'OIT dans la région de l'ASEAN sur la façon de tirer le meilleur parti de la protection sociale pour renforcer la résilience après une catastrophe	12
Gouvernance et tripartisme	13
I/14. Forum sous-régional sur le travail des enfants et les migrations en Amérique centrale	13
I/15. Consultation sous-régionale: nouer des partenariats en vue d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD).....	14
I/16. Séminaire régional sur les relations professionnelles dans les pays de l'ASEAN	15
I/17. Consultation sous-régionale: atteindre la cible 8.7 des ODD par des changements en profondeur et des partenariats	16
I/18. Conférence sous-régionale: mécanismes efficaces pour le règlement amiable des conflits du travail.....	17
I/19. Conférence sous-régionale d'examen par les pairs du fonctionnement des conseils économiques et sociaux dans les Balkans occidentaux.....	18
I/20. Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Kirghizistan.....	19
I/21. Atelier sous-régional consacré au dialogue sur les politiques: Réformes liées à l'emploi et à la protection sociale	20
I/22. Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Tadjikistan	21
Conditions de travail et égalité.....	22
I/23. Neuvième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants.....	22
Activités pour les employeurs	23
I/24. Forum régional des employeurs: l'avenir de la productivité en Amérique latine	23
I/25. Atelier sous-régional pour des organisations d'employeurs efficaces et l'amélioration de la situation sur le marché du travail dans la région du Pacifique	24
Activités pour les travailleurs.....	25
I/26. Séminaire régional sur le rôle des syndicats pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	25
I/27. Réunion régionale sur la promotion des socles de protection sociale pour les pays arabes: perspective des travailleurs	26
I/28. Réunion sous-régionale sur l'initiative sur l'avenir du travail	26
I/29. Réunion sous-régionale sur des expériences concluantes de transition vers l'économie formelle.....	27
I/30. Atelier régional sur les stratégies des syndicats pour la prévention et l'élimination du travail des enfants	27
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	29

Propositions approuvées entre juin et novembre 2016

Ressources liées aux connaissances

I/1. Cours régional de formation sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent

Date proposée:	10-14 octobre 2016
Lieu:	Le Caire, Egypte
Financement:	Fonds de la recherche de l'OIT (47 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Erythrée, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie et Zambie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs du cours de formation:	<ul style="list-style-type: none"> i) mieux faire connaître les grands objectifs et les principaux programmes de l'OIT; ii) promouvoir une vision intégrée des politiques économiques et sociales; iii) stimuler des échanges d'idées et de données d'expérience entre décideurs et décideurs potentiels de différents pays.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT ²
Langue de travail:	Anglais

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

**I/2. Deuxième réunion du groupe de travail
chargé d'examiner les statistiques sur les migrations
internationales de main-d'œuvre**

Date proposée:	15-17 novembre 2016
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, République de Corée, Etats-Unis, Israël, Italie, Liban, Mexique, République de Moldova et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	1
c) représentants des travailleurs:	1
Objectif de la réunion:	Débattre de la version révisée du rapport de la première réunion du groupe de travail, de façon à pouvoir présenter ce rapport à la réunion tripartite des experts qui se tiendra à la fin de 2017.
Experts invités:	Auteur du document de travail Spécialistes des migrations de main-d'œuvre
Observateurs:	Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Division de la population des Nations Unies Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies Organisation mondiale du commerce (OMC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langue de travail:	Anglais

I/3. Atelier interrégional: analyse des études pilotes sur les statistiques de la population active

Date proposée:	15-18 novembre 2016
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Compte de programmes spéciaux (40 000 dollars E.-U.) Ressources extrabudgétaires (CTXB) (20 000 dollars E.-U.) Banque africaine de développement (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cameroun, Côte d'Ivoire, Equateur, Kirghizistan, République de Moldova, Namibie, Pérou, Philippines, Tunisie et Viet Nam
Composition:	
représentants gouvernementaux:	20
Objectifs de l'atelier:	i) faire connaître les résultats des entretiens cognitifs et des essais expérimentaux d'enquêtes sur le terrain, par sujet et par modèle, dans différents pays; ii) encourager les échanges entre pays pilotes sur les enseignements tirés et sur les principales recommandations et étapes suivantes possibles; iii) convenir d'une stratégie en vue d'établir des lignes directrices pour soutenir la mise en œuvre de la résolution I adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2013 dans les enquêtes sur la population active.
Observateurs:	Fondation pour les Nations Unies Groupe de la Banque mondiale Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Banque africaine de développement
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, et résolution I de la 19 ^e CIST de 2013
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol et russe

I/4. Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: troisième réunion du groupe de travail

Date proposée:	29 novembre-1 ^{er} décembre 2016
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Compte de programmes spéciaux (20 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chili, Chine, Etats-Unis, Finlande, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Mexique, Ouganda, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	2
c) représentants des travailleurs:	2
Objectifs de la réunion:	<p>i) débattre d'un avant-projet de résolution qui devra être soumis à une réunion tripartite d'experts sur les statistiques du travail;</p> <p>ii) répertorier les mesures qu'il conviendra de prendre, notamment à propos de la faisabilité technique des propositions relatives à la collecte des données.</p>
Observateurs:	<p>Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)</p> <p>Comité de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CISSTAT)</p> <p>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)</p> <p>Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT)</p> <p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p>Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: mondialisation et organisation (WIEGO)</p> <p>Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies</p>
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	<p>Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011,</p>

recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail: Anglais

I/5. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)

Date proposée: 16 décembre 2016

Lieu: Lima, Pérou

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (17 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Mexique, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

représentants gouvernementaux: 18

Objectif de l'atelier: Débattre et obtenir des retours d'information sur la faisabilité technique, pour les collectes de données statistiques, des propositions du groupe de travail de l'OIT sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

L'atelier sera principalement consacré à rédiger des lignes directrices pour la collecte des données et à préparer des propositions pour tester sur le terrain les modules de questions pour la région.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langues de travail: Anglais et espagnol

Politique de l'emploi

I/6. Réunion sous-régionale sur les expériences efficaces de transition vers l'économie formelle

Date proposée:	20-22 juillet 2016
Lieu:	Tegucigalpa, Honduras
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (57 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador et Honduras
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	26
b) représentants des employeurs:	20
c) représentants des travailleurs:	31
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser les différentes expériences de mise en œuvre dans chacun des pays participants, pour ce qui est de la mise en place des espaces de dialogue tripartite; ii) recenser les progrès accomplis en matière de défense des droits au travail des travailleurs de l'économie informelle et en ce qui concerne la transition vers l'économie informelle, en mettant l'accent sur les travailleurs domestiques; iii) affiner les stratégies pour le développement durable des entreprises et les initiatives locales, et pour les partenariats et la promotion du développement économique fondé sur le respect des droits.
Experts invités:	Représentants des organisations régionales d'employeurs et de travailleurs
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

I/7. Evaluation collégiale des politiques, programmes et institutions de promotion de l'emploi des jeunes en Arménie

Date proposée:	4-6 octobre 2016
Lieu:	Erevan, Arménie
Financement:	Lukoil (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Fédération de Russie

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 8
- b) représentants des employeurs: 3
- c) représentants des travailleurs: 3

Objectifs de la réunion:

- i) renforcer la capacité des participants à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques de l'emploi et des programmes du marché du travail qui aident les jeunes à entrer dans la vie active et à obtenir un travail décent;
- ii) renforcer la coopération entre les pays qui sont confrontés à des défis similaires;
- iii) renforcer la capacité du pays concerné à élaborer des politiques en s'appuyant sur les observations des décideurs d'autres pays, en tenant compte des normes internationales, des pratiques existantes et des principes.

Observateur:

Gouvernement de l'Arménie

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, et les conventions fondamentales de l'OIT³.

Langues de travail:

Russe et arménien

I/8. Forum régional sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels: des qualifications pour l'avenir

Date proposée:

5-6 octobre 2016

Lieu:

Séoul, République de Corée

Financement:

Gouvernement de la République de Corée (181 000 dollars E.-U.)

³ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	27
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none">i) partager les analyses et mieux faire comprendre les perspectives et expériences de la région Asie et Pacifique concernant l'inadéquation entre les emplois et les qualifications;ii) mettre en avant les initiatives engagées par les Etats Membres et les partenaires de développement dans les principaux domaines de la réforme, en vue de répondre aux demandes de qualifications futures;iii) débattre des domaines dans lesquels des travaux supplémentaires et une assistance pour le développement sont nécessaires.
Experts invités:	Trois universitaires Cinq partenaires de développement Cinq représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

I/9. Formation régionale sur les services d'emploi publics

Date proposée:	14-18 novembre 2016
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	CTBO (47 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) améliorer les connaissances et renforcer les capacités en ce qui concerne les services publics de l'emploi; ii) étendre le réseau des pays participants afin d'offrir de meilleures opportunités aux demandeurs d'emploi, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.
Observateur:	Gouvernement de la Thaïlande
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 2) sur le chômage, 1919, Agenda global pour l'emploi (2003) et Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)
Langue de travail:	Anglais

I/10. Réunion sous-régionale du groupe d'examen par les pairs dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes

Date proposée:	13-16 décembre 2016
Lieu:	Moscou, Fédération de Russie
Financement:	Lukoil (83 100 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan et Turkménistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	21
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) formuler des recommandations stratégiques pour promouvoir l'emploi des jeunes et approfondir les connaissances des mandants tripartites en matière d'élaboration des politiques de l'emploi et à propos des programmes et services ciblant spécifiquement les jeunes; ii) renforcer la capacité à promouvoir l'emploi des jeunes en faisant connaître les meilleures pratiques dans toute la région; iii) faire connaître les outils stratégiques et programmatiques, notamment un guide pratique sur les examens collégiaux volontaires; iv) renforcer la coopération entre les pays qui font face à des défis similaires dans le domaine de l'emploi des jeunes.
Experts invités:	Deux spécialistes internationaux

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, et conventions fondamentales de l'OIT ⁴.

Langues de travail:

Anglais et russe

Protection sociale

I/11. Atelier sous-régional de formation sur l'assurance contre les accidents du travail

Date proposée:	17-21 octobre 2016
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (11 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Myanmar et Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) comprendre les politiques et tendances actuelles des régimes d'assurance contre les accidents du travail; ii) discuter de la façon dont les réformes administratives du fonctionnement des assurances contre les accidents du travail peuvent contribuer à améliorer les services fournis aux clients;

⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

- iii) examiner les procédures administratives actuelles et les contraintes qu'elles imposent, et envisager des solutions.

Experts invités:	Spécialistes en assurances contre les accidents du travail
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

I/12. Atelier sous-régional de formation sur l'assurance pour l'emploi: tirer les enseignements de l'expérience coréenne, sur la base des modules de formation de l'OIT

Date proposée:	14-19 novembre 2016
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (16 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Indonésie, Malaisie, Philippines et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	4
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	<p>i) identifier les besoins prioritaires pour mettre en place un système d'assurance pour l'emploi ou améliorer le système existant en veillant à ce qu'il soit conforme avec les conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale;</p> <p>ii) débattre de la façon dont on peut améliorer les modules de formation sur: la compréhension des systèmes d'assurance pour l'emploi; l'approche de l'OIT en matière de protection contre le chômage; le dialogue social; les mécanismes institutionnels; la mise en œuvre et le fonctionnement du système; et l'évaluation du suivi;</p> <p>iii) présenter des idées de réforme des systèmes nationaux d'assurance pour l'emploi, notamment pour en améliorer la viabilité.</p>
Experts invités:	Spécialistes en assurances pour l'emploi

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail:

Anglais

**I/13. Séminaire de l'OIT dans la région de l'ASEAN⁵
sur la façon de tirer le meilleur parti de la protection
sociale pour renforcer la résilience après une catastrophe**

Date proposée:

22-24 novembre 2016

Lieu:

Manille, Philippines

Financement:

Gouvernement du Japon (80 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 30

b) représentants des employeurs: 10

c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs du séminaire:

- i) mieux faire connaître et comprendre ce qui peut être fait afin de tirer le meilleur parti des systèmes de protection sociale pour renforcer la résilience après une catastrophe;
- ii) adopter des recommandations visant à améliorer la gestion des risques de catastrophe et à renforcer la résilience en s'appuyant sur la protection sociale;
- iii) explorer les possibilités de coopération Sud-Sud entre les Etats membres de l'ASEAN;
- iv) explorer les moyens de mettre en place des systèmes et des socles de protection sociale efficaces en cas de catastrophe, avec la contribution des représentants des travailleurs et des employeurs

Experts invités:

Spécialistes en matière de protection sociale des
institutions des Nations Unies

ASEAN

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/14. Forum sous-régional sur le travail des enfants et les migrations en Amérique centrale

Date proposée:	27-29 juillet 2016
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (41 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	14
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectif du forum:	Elaborer un ensemble de recommandations afin d'accélérer la diminution du travail des enfants en lien avec la migration dans les pays du «triangle nord».
Experts invités:	Spécialistes et représentants des institutions spécialisées des Nations Unies dans le domaine des migrations, du travail des enfants et des politiques familiales
Observateurs:	Institutions d'aide à l'enfance des pays participants Secrétariat général du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SG-SICA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Espagnol

I/15. Consultation sous-régionale: nouer des partenariats en vue d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD)

Date proposée:	8-9 septembre 2016
Lieu:	Abidjan, Côte d'Ivoire
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (110 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) consulter les mandants africains sur la façon dont l'Alliance 8.7, l'initiative multipartenaires en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD, peut les aider à atteindre cette cible;ii) faire connaître les politiques et les bonnes pratiques ayant pour objectif l'élimination du travail des enfants en 2025 et l'élimination du travail forcé en 2030;iii) échanger sur le partage des connaissances, les modèles de mise en œuvre et des modèles d'intervention novateurs, ainsi que sur les modalités de travail et les méthodes de collaboration nécessaires pour atteindre la cible 8.7 du Programme 2030.
Expert invité:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Observateurs:	Union africaine Organisations de la société civile, universitaires et journalistes Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé

	Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants
	Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage
	Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains
	Marche mondiale contre le travail des enfants, Afrique francophone
	Représentants du secteur privé
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et français

I/16. Séminaire régional sur les relations professionnelles dans les pays de l'ASEAN⁶

Date proposée:	14-15 septembre 2016
Lieu:	Chiba, Japon
Financement:	Gouvernement du Japon (91 200 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs du séminaire:	<p>i) débattre et échanger sur la situation, les pratiques et la législation en matière de relations professionnelles et de dialogue social au sein des entreprises;</p> <p>ii) examiner les moyens de développer les relations professionnelles et de renforcer le dialogue social dans les entreprises.</p>

⁶ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Observateurs:	Gouvernement du Japon Secrétariat de l'ASEAN Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE) Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

I/17. Consultation sous-régionale: atteindre la cible 8.7 des ODD⁷ par des changements en profondeur et des partenariats

Date proposée:	14-15 septembre 2016
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (90 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Fidji, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Philippines, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectifs de la réunion:	i) conseiller le Bureau sur la façon dont l'Alliance 8.7, l'initiative multipartenaires en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD, peut aider les participants à atteindre cette cible et à faire rapport sur les avancées; ii) échanger sur le partage des connaissances, les modèles novateurs, les modalités de travail et les méthodes de collaboration nécessaires pour atteindre la cible 8.7 du Programme 2030.
Experts invités:	Communauté économique de l'ASEAN Représentant de la CEACR de l'OIT

⁷ Objectifs de développement durable.

Observateurs:	Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants en temps de conflit armé Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau régional de l'Asie orientale et Pacifique Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) Organisations de la société civile, universitaires et journalistes Représentants du secteur privé Représentant de la Marche mondiale contre le travail des enfants
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

I/18. Conférence sous-régionale: mécanismes efficaces pour le règlement amiable des conflits du travail

Date proposée:	28-29 septembre 2016
Lieu:	Skopje, ex-République yougoslave de Macédoine
Financement:	UE/IAP ⁸ (60 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie

⁸ Instrument d'aide de préadhésion de l'Union européenne.

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la conférence:	<p>i) permettre aux agences et services nouvellement créés pour le règlement amiable des conflits du travail dans les pays des Balkans occidentaux d'échanger des vues et des enseignements tirés de l'expérience, et de chercher des solutions possibles aux problèmes actuels;</p> <p>ii) présenter des solutions novatrices permettant de prévenir les conflits du travail et de faciliter les processus de négociation collective, tout en tenant compte des dispositions pertinentes des normes internationales du travail et des pratiques comparées à l'échelle européenne;</p> <p>iii) faciliter le travail en réseau et la création d'une communauté de pratique en Europe centrale et orientale.</p>
Experts invités:	Quatre spécialistes du règlement des conflits du travail
Observateurs:	Union européenne Autorité contractante macédonienne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951, recommandation (n° 130) sur l'examen des réclamations, 1967
Langues de travail:	Anglais, albanais et macédonien

I/19. Conférence sous-régionale d'examen par les pairs du fonctionnement des conseils économiques et sociaux dans les Balkans occidentaux

Date proposée:	3-4 octobre 2016
Lieu:	Bečići, Monténégro
Financement:	UE/IAP ⁹ (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie

⁹ Instrument d'aide de préadhésion de l'Union européenne.

Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none"> i) parachever et valider le mandat du groupe chargé de l'examen au niveau sous-régional du fonctionnement des conseils économiques et sociaux dans les pays participant au projet; ii) décider des aspects organisationnels et techniques de l'exercice d'évaluation par les pairs dans les pays participant au projet; iii) faciliter le travail en réseau entre les conseils économiques et sociaux dans les Balkans occidentaux.
Expert invité:	Un consultant international
Observateur:	Commission européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, albanais et macédonien

I/20. Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Kirghizistan

Date proposée:	24-26 novembre 2016
Lieu:	Bichkek et Osh, Kirghizistan
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (19 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	5 (3 représentants locaux)
c) représentants des travailleurs:	5 (3 représentants locaux)
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) faciliter la phase de consultation de l'examen par les pairs au Kirghizistan, en s'appuyant sur les observations des décideurs d'autres pays; ii) renforcer les capacités des ministères concernés et des partenaires sociaux à formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans d'action nationaux.

Experts invités:	Trois spécialistes de la protection de l'enfance et des questions relatives à la jeunesse Un spécialiste employeur Un spécialiste travailleur
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Russe

I/21. Atelier sous-régional consacré au dialogue sur les politiques: réformes liées à l'emploi et à la protection sociale

Date proposée:	25-26 octobre 2016
Lieu:	Belgrade, Serbie
Financement:	Union européenne (12 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12
Objectifs de l'atelier:	i) sensibiliser les partenaires sociaux dans les conseils économiques et sociaux au dialogue sur les politiques et à l'exercice annuel des programmes de réforme économique; ii) faciliter la coopération future entre les conseils économiques et sociaux et les coordonnateurs des programmes de réforme économique.
Expert invité:	Un spécialiste des questions relatives à l'emploi
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais, albanais, macédonien et serbe/bosniaque/croate

I/22. Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Tadjikistan

Date proposée:	1 ^{er} -3 décembre 2016
Lieu:	Douchanbé, Tadjikistan
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (19 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kirghizistan, Tadjikistan et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) aider le pays faisant l'objet de l'examen à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques, à adopter de bonnes pratiques et à respecter les normes et principes établis; ii) échanger des connaissances à partir de l'évaluation systématique des approches adoptées par les pays pour éliminer le travail des enfants; iii) évaluer les efforts déployés par le pays concernant les questions pour lesquelles il estime qu'un suivi est nécessaire, afin d'accélérer les progrès accomplis vers l'élimination du travail des enfants.
Experts invités:	Quatre spécialistes des questions relatives au travail des enfants
Observateur:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Russe

Conditions de travail et égalité

I/23. Neuvième forum de l'ASEAN¹⁰ sur les travailleurs migrants

Date proposée:	9-10 novembre 2016
Lieu:	Vientiane, République démocratique populaire lao
Financement:	Gouvernement d'Australie (23 300 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) permettre un échange de vues sur les expériences vécues, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques adoptées pour mettre en œuvre les recommandations du huitième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants; ii) examiner la situation actuelle des travailleurs migrants dans la région de l'ASEAN en matière de protection sociale; iii) débattre de la transférabilité de la sécurité sociale pour les travailleurs migrants dans la région de l'ASEAN; iv) formuler et adopter des recommandations qui seront examinées dans le cadre de la neuvième réunion du Comité de l'ASEAN sur l'application de la Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.
Expert invité:	Un expert international de la protection sociale des travailleurs migrants
Observateurs:	ASEAN Organisation internationale pour les migrations (OIM) ONU-Femmes Des représentants de la société civile

¹⁰ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail:

Anglais

Activités pour les employeurs

I/24. Forum régional des employeurs: l'avenir de la productivité en Amérique latine

Date proposée:	23-24 août 2016
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.) CTBO (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des employeurs:	14
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) donner de la visibilité aux travaux du bureau régional sur la promotion de politiques pour le développement productif; ii) lancer le rapport régional d'ACT/EMP pour l'Amérique latine ¹¹; iii) voir en quoi le programme de coopération technique de l'OIT mené avec les associations professionnelles a progressé sur la question des entreprises durables;

¹¹ *Consolidando el desarrollo de empresas sostenibles en un entorno desafiante.*

- iv) analyser les questions portant sur l'avenir de la productivité en Amérique latine à la lumière du rapport de l'OCDE sur le renforcement de la productivité au service de la croissance inclusive en Amérique latine et des initiatives des associations professionnelles au Chili, en Colombie et au Mexique.

Expert invité:	Un représentant de l'OCDE
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT
Langue de travail:	Espagnol

I/25. Atelier sous-régional pour des organisations d'employeurs efficaces et l'amélioration de la situation sur le marché du travail dans la région du Pacifique

Date proposée:	15-17 novembre 2016
Lieu:	Suva, Fidji
Financement:	Banque asiatique de développement (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Iles Cook, Iles Salomon, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu
Composition:	
représentants des employeurs:	18
Objectifs de l'atelier:	i) discuter des difficultés rencontrées par les employeurs pour trouver des travailleurs possédant une combinaison optimale de compétences spécialisées et générales et l'expérience professionnelle pertinente; ii) examiner le problème du chômage des jeunes en mettant l'accent sur la nécessité de garantir la création de possibilités de travail décent pour réaliser l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique.
Experts invités:	Trois spécialistes internationaux ou experts du secteur
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

I/26. Séminaire régional sur le rôle des syndicats pour faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Date proposée:	3-5 août 2016
Lieu:	Colombo, Sri Lanka
Financement:	ACFTU ¹² (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Maldives, Népal, Pakistan, Philippines et Sri Lanka
Composition:	
représentants des travailleurs:	11
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) présenter aux participants les concepts et les orientations stratégiques formulés dans la recommandation n° 204; ii) débattre des expériences, connaissances et bonnes pratiques des partenaires sociaux, et plus particulièrement des syndicats, en matière de facilitation de la transition; iii) repérer les principaux domaines dans lesquels les syndicats peuvent agir pour faciliter la transition vers l'économie formelle; iv) intégrer les questions de parité hommes-femmes dans la discussion sur la transition vers l'économie formelle.
Experts invités:	Cinq experts représentant les gouvernements et des partenaires sociaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

¹² Fédération des syndicats de Chine.

I/27. Réunion régionale sur la promotion des socles de protection sociale pour les pays arabes: perspective des travailleurs

Date proposée:	6-8 septembre 2016
Lieu:	Tunis, Tunisie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Bahreïn, Egypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Palestine, Tunisie et Yémen
Composition:	
représentants des travailleurs:	24
Objectif de la réunion:	Mettre au point une stratégie syndicale visant à promouvoir les socles de protection sociale dans les pays arabes.
Observateur:	Confédération syndicale arabe (CSI-AR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Français et arabe

I/28. Réunion sous-régionale sur l'initiative sur l'avenir du travail

Date proposée:	13-14 septembre 2016
Lieu:	Almaty, Kazakhstan
Financement:	CTBO (5 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan
Composition:	
représentants des travailleurs:	12
Objectif de la réunion:	Présenter l'initiative sur l'avenir du travail à des dirigeants syndicaux d'Asie centrale et en débattre avec eux.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998
Langues de travail:	Anglais et russe

I/29. Réunion sous-régionale sur des expériences concluantes de transition vers l'économie formelle

Date proposée:	20-22 juillet 2016
Lieu:	Tegucigalpa, Honduras
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (57 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, El Salvador et Honduras
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	26
b) représentants des employeurs:	20
c) représentants des travailleurs:	31
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser les différentes expériences de mise en œuvre du projet dans chaque pays participant, pour ce qui est de la création d'espaces de dialogue tripartite; ii) recenser les progrès réalisés concernant les droits des travailleurs dans l'économie informelle et la transition vers l'économie formelle, en se concentrant sur les travailleurs domestiques; iii) affiner les stratégies pour le développement durable des entreprises et les initiatives locales, et pour les partenariats et la promotion du développement économique fondé sur le respect des droits.
Experts invités:	Représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs régionales
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

I/30. Atelier régional sur les stratégies des syndicats pour la prévention et l'élimination du travail des enfants

Date proposée:	15-16 novembre 2016
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Barbade, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et territoire non métropolitain d'Aruba
Composition:	
représentants des travailleurs:	18
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none">i) évaluer le travail accompli dans le cadre de l'initiative des Amériques pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et du travail forcé;ii) renforcer le réseau régional de lutte contre le travail des enfants;iii) analyser les stratégies intégrées pour l'élimination de toutes les formes de travail des enfants et pour la réalisation de la cible 8.7 du Programme 2030.
Expert invité:	Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

Genève, le 28 octobre 2016

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
ASIE ET PACIFIQUE		
2016		
9-10 novembre	Neuvième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants	Vientiane, République démocratique populaire lao
14-18 novembre	Formation régionale sur les services d'emploi publics	Bangkok, Thaïlande
14-19 novembre	Réunion sous-régionale du groupe d'examen par les pairs dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes	Séoul, République de Corée
15-17 novembre	Atelier sous-régional pour des organisations d'employeurs efficaces et l'amélioration de la situation sur le marché du travail dans la région du Pacifique	Suva, Fidji
22-24 novembre	Séminaire de l'OIT dans la région de l'ASEAN sur la façon de tirer le meilleur parti de la protection sociale pour renforcer la résilience après une catastrophe	Manille, Philippines
EUROPE		
2016		
15-17 novembre	Deuxième réunion du groupe de travail chargé d'examiner les statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre	Turin, Italie
24-26 novembre	Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Kirghizistan	Bichkek et Osh, Kirghizistan
1 ^{er} -3 décembre	Examen par les pairs: lutte contre le travail des enfants – Tadjikistan	Douchanbé, Tadjikistan
13-16 décembre	Réunion sous-régionale du groupe d'examen par les pairs dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes	Moscou, Fédération de Russie
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2016		
15-16 novembre	Atelier régional sur les stratégies des syndicats pour la prévention et l'élimination du travail des enfants	San José, Costa Rica
16 décembre	Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)	Lima, Pérou
INTERRÉGIONAL		
2016		
15-18 novembre	Atelier interrégional: analyse des études pilotes sur les statistiques de la population active	Genève, Suisse
29 novembre-1 ^{er} décembre	Réunion interrégionale sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession: troisième réunion du groupe de travail	Genève, Suisse